

**Délibération n°26**

**Effectif légal du conseil  
communautaire :**  
**61**

**Nombre de conseillers  
en exercice :**  
**61**

**Nombre de conseillers  
présents ou représentés :**  
**59**

**Nombre de votants :**  
**59**

**Date de convocation :**  
**30 mai 2018**

**Date d'affichage du  
compte-rendu :**  
**13 juin 2018**

**Objet :**  
**Musées de Riom Limagne et  
Volcans – réalisation d'une  
exposition temporaire au Musée  
Mandet et tarification**

L'AN deux mille dix-huit, le 5 juin, le conseil communautaire, convoqué le 30 mai 2018 s'est réuni à l'Arlequin à MOZAC, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS :**

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jackie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORIDUTOUR, M Daniel GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, Mme Nicole LAURENT, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**  
M Philippe SCHAAL, Mme Florence PLUCHART, M Pierre BOS, M Bertrand BIGAY **suppléants.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents représentés ou suppléés :*

- M José BELDA, conseiller communautaire unique de CHAVAROUX, remplacé par M Philippe SCHAAL, conseiller communautaire suppléant
- M Gérard CHANSARD, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme Florence PLUCHART, conseiller communautaire suppléant
- Mme Danielle FAURE-IMBERT, a donné pouvoir à M Frédéric BONNICHON
- M Stéphane FRIAUD, a donné pouvoir à Mme Pierrette CHIESA
- M Philippe GAILLARD, a donné pouvoir à Marie-Pierre LORIN
- M Jean-Christophe GIGALT, a donné pouvoir à M Mohand HAMOUMOU
- M Jean-Maurice HEINRICH, conseiller communautaire unique de CHANAT LA MOUTEYRE, remplacé par M Pierre BOS, conseiller communautaire suppléant
- M Jacques LAMY, a donné pouvoir à Mme Françoise LAFOND
- M Yves LIGIER, conseiller communautaire unique du CHEIX-SUR-MORGE, remplacé par M Bertrand BIGAY, conseiller communautaire suppléant
- Mme Régine PERRETON, a donné pouvoir à M Vincent RAYMOND
- Mme Nicole PICHARD, a donné pouvoir à Mme Michèle SCHOTTEY  
Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre HEBRARD

*Absents :*

- Mme Michèle GRENET
- Mme Emilie LARRIEU

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance :**

M Roland GRENET

## **Rapport n°26 – Musées de Riom Limagne et Volcans – réalisation d'une exposition temporaire au Musée Mandet et tarification**

Dans le cadre de sa programmation annuelle et tout particulièrement pour sa saison estivale, le musée Mandet souhaite présenter du 11 juillet au 4 novembre 2018, une exposition temporaire intitulée « Habiter poétiquement le monde. André Velter et Ernest Pignon-Ernest ».

Cette exposition se propose de retracer les 18 œuvres commues de ces deux artistes de talent. Elle présentera des tirages limités, des dessins, vidéos, écoutes sonores, agrandissements. Le visiteur pourra lire, écouter des extraits de récital et même composer un poème !

Cette exposition demeure une exposition modeste, notamment dans la scénographie, pour limiter les frais. Des vitrines seront prêtées gratuitement par le Conseil Départemental. Seuls le transport et l'assurance de celles-ci restent à la charge du musée.

L'exposition aura pour point de départ le récital d'André Velter et Olivier Deck au musée donné dans le cadre des «Rencontres Marc Robine» (poésie et chanson françaises). Dans ce cadre une convention de partenariat avec l'association « On connaît la chanson » (qui gère les rencontres Marc Robine) sera conclue. Elle prévoit la prise en charge par l'association des cachets et frais liés aux venues des deux artistes pour le récital. Le musée aura en charge l'accueil du point presse des rencontres le 13 juin, l'organisation matérielle du récital (chaises, sonorisation) et l'accueil des visiteurs, ainsi que les repas des artistes et peut-être une nuit d'hébergement. Le partenariat se matérialisera par l'apparition du logo de l'association sur les documents de communication du musée et inversement.

La mention d'un projet et d'un partenariat avec l'association « On connaît la chanson » a été discutée et validée en commission culture du 28 février dernier.

Etant donné le calendrier de cette exposition, il est proposé que le musée, habituellement fermé pour le 14 juillet, reste ouvert et que se déroule ce jour-là la visite publique traditionnelle d'ouverture de l'expo. La gratuité est demandée pour ce jour d'ouverture exceptionnelle.

En parallèle de l'exposition une programmation proposera des lectures, des ateliers pour enfants et adultes, des conférences. Dans ce cadre, un partenariat est en discussion avec Le CELIS (Centre de recherches sur la Littérature et la Sociopoétique) de l'université de Clermont – Ferrand pour la tenue de conférence au cours de l'exposition. De même, une convention avec l'association « La semaine de la poésie » pour la tenue d'ateliers lectures pendant l'exposition, et une convention de partenariat avec la société Gallimard pour du prêt de livres et un partenariat de communication sont en discussion.

Quatre conventions de dépôt-vente seront passées avec le Centre Joë Bousquet, la librairie le cadran solaire de Riom et les éditions Contre-allées et Serge Bourjea pour permettre la vente aux visiteurs d'ouvrages liés à l'exposition (les projets de conventions figurent en annexe de la présente note de synthèse).

Le budget prévisionnel de l'exposition s'élève à 26 000 € en fonctionnement (cf budget prévisionnel en BP). Une subvention, d'un montant de 5000 € sera sollicitée auprès de la DRAC.

### **Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :**

- **approuve l'organisation de cette exposition et son budget prévisionnel,**
- **approuve l'ouverture du musée dans ce cadre pour la journée du 14 juillet et d'autoriser la gratuité ce jour pour la présentation publique de l'exposition,**
- **autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise à disposition des œuvres par les prêteurs de l'exposition,**
- **Autorise le Président ou son représentant à signer les conventions entre le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et le musée pour le prêt de vitrines pour l'exposition (transport et assurance à la charge du musée),**
- **autorise le Président ou son représentant à signer les conventions entre le musée Mandet et l'association « On connaît la chanson », et éventuellement avec le CELIS, l'association « La semaine de la poésie » et la société Gallimard,**
- **autorise le Président ou son représentant à signer la demande de subvention auprès de la DRAC pour un montant de 5 000 €,**
- **approuve et d'autorise le Président ou son représentant à signer une convention de dépôt-vente de 30 exemplaires, et plus si nécessaire, avec Serge Bourjea de la revue *Nu (e)* pour la vente de la revue n°64 dédié à André Velter et de fixer son tarif à 20 €,**
- **approuve et autorise le Président ou son représentant à signer une convention de dépôt-vente de 30 exemplaires, et plus si nécessaire, avec le Centre Joe Bousquet pour la vente de l'ouvrage *De départ en départ* pour 30 exemplaires, et plus si nécessaire, et de fixer son tarif à 10 €,**

- approuve et d'autorise le Président ou son représentant à signer une convention de dépôt-vente avec les éditions Contre-allées pour la vente de la revue « contre-allées » n° 37/38 pour 20 exemplaires, et plus si nécessaire, et de fixer son tarif à 10 €,
- approuve et autorise le Président ou son représentant à signer une convention de dépôt-vente avec la librairie le cadran solaire pour la vente de livres relatifs aux artistes exposés. Les ouvrages sont les suivants :
  - 15 exemplaires, ou plus si nécessaire, de l'ouvrage « Ceux de la poésie vécue » d'André Velter et Ernest Pignon-Ernest et de fixer son tarif à 35 €,
  - 10 exemplaires, ou plus si nécessaire, de l'ouvrage « Ernest Pignon-Ernest » par André Velter et de fixer son tarif à 50 €.d'une valeur unitaire de 50 €,
  - 10 exemplaires, ou plus si nécessaire, de l'ouvrage « Extases » d'André Velter et Ernest Pignon-Ernest et de fixer son tarif à 42 €,
  - 20 exemplaires, ou plus si nécessaire, de l'ouvrage « La poésie à l'épreuve de soi » de Sophie Nauleau et de fixer son tarif à 13 €,
  - 20 exemplaires, ou plus si nécessaire, de l'ouvrage « Lé poésie sauvera le monde » de Jean-Pierre Siméon et de fixer son tarif à 5,99 €.

*Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.*

***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 6 juin 2018***

***Le Président***

***Frédéric BONNICHON***



Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20180605-  
DELIB2018050636-DE  
Date de télétransmission : 20/06/2018  
Date de réception préfecture : 20/06/2018